



Traversée du village de Travers

Un grand projet à l'ordre du jour de la prochaine séance du Conseil général

Depuis plusieurs années, nous vivons une cohabitation difficile entre le trafic routier et la vie villageoise à Travers.

Le canton va conduire, dès cette année, une campagne de travaux dans le cadre de la lutte contre le bruit routier. Pour notre commune, la traversée du village de Travers est concernée par cette démarche. Cette campagne menée par les services de l'Etat prévoit le remplacement du revêtement de surface actuel sur une distance de 1,4 kilomètre par la pose d'un nouveau revêtement phono-absorbant. L'opportunité nous est offerte de résoudre des problèmes récurrents de sécurité, tout en améliorant la circulation et le confort des cyclistes et des piétons.

La création de deux portes d'entrée de village arborisées est proposée, ainsi qu'une place au centre du village, permettant d'intégrer au mieux la route, de valoriser le patrimoine bâti et de dynamiser les commerces. La création d'un trottoir piétons/cyclistes de près de 2,5 m devrait

permettre de restituer aux Traversins le centre de leur village, sans péjorer le transit des véhicules.

Les travaux, qui devraient débuter en 2017 et durer jusqu'en 2018, permettront aussi d'anticiper la réfection et l'amélioration du réseau souterrain, notamment l'alimentation en eau et l'évacuation des eaux claires et eaux usées.

Cet investissement important, soit 2 millions de francs pour les infrastructures et 2.9 millions pour les différents aménagements et réfections, est à mettre en perspective avec les travaux à conduire durant les prochaines décennies. Ils devraient permettre un développement harmonieux et durable du village de Travers.

La coordination de ces travaux communaux avec ceux conduits par le canton permet aussi à notre commune de réduire les coûts de mise en œuvre.

Une séance d'information publique a eu lieu le 21 février 2017 à Travers.



Les qualités naturelles du Val-de-Travers dans leur dimension humaine (04/24)

© Loïc Valverde



Echo des autorités

Ordre du jour de la séance du Conseil général du 13 mars

La prochaine séance du Conseil général se tiendra le
Lundi 13 mars 2017, à 20 h, à St-Sulpice, halle de gymnastique

- | | | |
|---|---|---|
| 1. Appel | b) Un membre à la Commission des règlements | les travaux communaux inhérents à la réfection de la H10 dans le village de Travers |
| 2. Lettres et pétitions | c) Un membre au Conseil d'établissement scolaire | 8. Communications du Conseil communal |
| 3. Procès-verbal de la séance ordinaire du 12 décembre 2016 et de la séance extraordinaire du 23 janvier 2017 | 5. Rapport d'information relatif à la limite des investissements | 9. Motions, propositions et projets d'initiatives communales |
| 4. Nomination suite à la démission de M. Jean-Paul Chédel (UDC) | 6. Crédit de Fr. 165'000.- pour le remplacement de la conduite d'eau de la rue du Dr Leuba à Fleurier | 10. Résolutions |
| a) 1 ^{er} vice-président du Conseil général | 7. Crédit de Fr. 4'907'000.- pour | 11. Interpellations et questions |
| | | Venez nombreux : les séances sont publiques |

INFORMATIONS PRATIQUES

Marche du 1^{er} mars 2017 - Tous au Château!

Chaque année depuis 1984 a lieu la traditionnelle **Marche du 1^{er} mars** commémorant la Révolution neuchâteloise de 1848.

La Commune de Val-de-Travers aura le plaisir de vous accueillir selon l'horaire suivant :

- 07 h 30 Accueil à la Maison de l'Absinthe
- 08 h 00 Départ de la Marche
- 08 h 30 Accueil au Centre sportif de Couvet
- 09 h 00 Départ de la Marche
- 10 h 30 Accueil au Centre forestier de Noiraigue
- 11 h 30 Accueil à Champ-du-Moulin Hôtel de la Truite
- 12 h 45 - Arrivée à Rochefort et soupe offerte aux participants
- 13 h 30 - Départ en direction du Château de Neuchâtel

A chaque étape du parcours, une tasse de thé ou de café vous est offerte ainsi qu'une tranche de pain.

Par rapport aux années passées, le tracé est légèrement modifié. Peu après la sortie de Rochefort en direction est, les marcheurs n'auront plus à suivre la route cantonale. Ils se dirigeront plus agréablement vers Montezillon et Montmollin avant de rejoindre l'ancien tracé sur les hauts de Corcelles.

La participation à la marche commémorative est gratuite, mais l'inscription nécessaire. Elle se fait sur le site internet www.marchedupremiermars.com, auprès des Offices de tourisme du canton par téléphone au 032 889 68 95. Elle vous donne droit au ravitaillement de midi et, au besoin, au retour en train gratuit (à annoncer lors de l'inscription si besoin).

ANNONCES

Délai d'inscription foire de Couvet

Les sociétés et marchands intéressés à participer à la foire de Couvet qui se tiendra le vendredi 26 mai 2017 sont priés de s'inscrire d'ici le 28 février 2017.

Renseignements et inscriptions : Commune de Val-de-Travers, Sécurité de proximité, Grand-Rue 38, 2108 Couvet, Tél. 032 886 43 40, Fax 032 886 43 49, Securitepublique.vdt@ne.ch, www.val-de-travers.ch

Mise au concours - apprentis agent d'exploitation

Le Conseil communal met au concours 2 places d'apprentis-es agent-e d'exploitation. Vous trouverez l'intégralité des détails de cette offre sur notre site : <http://www.val-de-travers.ch/fr/vivre/administration/services-communaux/ressources-humaines/>